

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

La 11e assemblée du Forum national sur les semences (FNS) a eu lieu à Ottawa les 19 et 20 mars 2009. Trente-sept membres du Forum et observateurs y ont participé. Le Forum a examiné les rapports sommaires des groupes de travail sur le retrait de l'enregistrement des variétés, sur l'utilisation des noms de variété et sur les végétaux à caractères nouveaux et les nouveaux aliments pour animaux. Il a également reçu des mises à jours sur cinq projets techniques liés aux semences, étudié les sujets et questions qui devraient éventuellement être abordés par le secteur des semences et d'autres intervenants et a discuté des possibilités relativement à l'avenir du FNS.

D'entrée de jeu, l'animateur Warren Wilson a rappelé à tous les participants les principes directeurs qui ont été adoptés par le Forum pour régir ses activités et la tenue de ses réunions :

- L'égalité d'accès et la participation efficace;
- Le respect des divergences d'opinion;
- La production de rapports exacts;
- La recherche de consensus.

Rapport du Groupe de travail sur le retrait de l'enregistrement des variétés

Un groupe de travail sur le retrait de l'enregistrement des variétés s'est réuni le 13 novembre 2008 à Winnipeg. La réunion a attiré la participation d'environ 30 représentants du secteur des semences, des organismes agricoles, des manutentionnaires et des transformateurs et du gouvernement. Les objectifs énoncés par le Forum pour ce groupe de travail étaient les suivants :

- Préciser le processus actuel de retrait de l'enregistrement des variétés;
- Cerner toutes les questions liées au processus actuel;
- Déterminer les prochaines étapes en vue de mettre en branle des mesures visant à s'attaquer à ces questions.

Le Dr Bill Leask a présenté un exposé résumant les résultats de l'assemblée de novembre (on peut consulter le rapport complet du groupe de travail sur le site Web du FNS).

Le processus actuel de retrait de l'enregistrement des variétés, administré par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) comporte une disposition permettant de retirer l'enregistrement d'une variété " pour des motifs valables " si cette variété présente des risques pour la santé et la sécurité sous forme d'aliment ou de nourriture pour animaux, si elle peut nuire à l'environnement, si elle est extrêmement susceptible de provoquer des maladies ou s'il y a des problèmes avec sa pureté ou son identité. Les variétés peuvent également permettre le retrait de leur enregistrement " sur demande ", habituellement parce que l'entreprise ou l'organisme sélectionneur responsable ne prévoit plus vendre ou maintenir des semences contrôlées de la variété en question.

S'il y a encore des semences contrôlées disponibles au moment où l'on présente une demande de retrait de l'enregistrement, un plan d'élimination est nécessaire. Cependant, il n'y a aucun échéancier d'établi pour éliminer progressivement l'utilisation de la variété et aucune exigence officielle obligeant l'entité qui cherche à obtenir le retrait de l'enregistrement à informer les parties possiblement concernées par le retrait. Une liste des variétés pour lesquelles l'on propose le retrait de l'enregistrement est publiée à tous les trois mois sur le site Web de l'ACIA.

Le groupe de travail profitait des commentaires du conseiller Grant Watson, un ancien directeur de la Section des semences de l'ACIA, qui a réalisé un sondage auprès de 22 organismes pour déterminer la portée des questions liées au retrait de l'enregistrement. Les membres du groupe de travail ont également entendu les commentaires d'un groupe de spécialistes représentant les intérêts des créateurs de variétés, des conservateurs de semences, des manutentionnaires, de marchands et de transformateurs de graines oléagineuses, des cultivateurs biologiques et des producteurs de cultures commerciales. Durant les discussions plénières et autour de la table, les participants au groupe de travail ont cerné neuf questions problématiques pour lesquelles ils entrevoyaient des possibilités d'améliorer le système actuel :

1. Améliorer les communications : améliorer le processus d'envoi d'avis au secteur des semences, aux agriculteurs et aux autres parties intéressées.
2. Introduire davantage de transparence : le rôle possible des comités de recommandation, des exigences minimales de consultation et/ou un processus d'appel.
3. Améliorer la souplesse de façon à permettre aux parties intéressées d'acquiescer des variétés dont l'enregistrement a fait l'objet d'un retrait volontaire.
4. Améliorer l'enregistrement limité ou tout autre compromis relativement aux variétés anciennes ou artisanales.
5. Règlement des questions entourant l'utilisation des noms de variété en ce qui a trait à la manutention et l'exportation des grains.
6. Le découplage possible de la liste d'admissibilité des catégories de la Commission canadienne des grains (CCG) à partir de la liste des variétés enregistrées.
7. Retirer l'enregistrement des variétés inactives et utiliser les ressources ainsi libérées pour créer de nouvelles variétés.
8. Ajouter une structure au processus de retrait de l'enregistrement : déterminer les échéanciers relativement à l'envoi de préavis au secteur des semences, aux producteurs et aux manutentionnaires / marchands / utilisateurs finaux.
9. Tenir compte d'une durée fixe de la validité de l'enregistrement, selon le type de culture et d'autres facteurs.

En considération du contexte plus général dans lequel l'on prend les décisions en matière de retrait de l'enregistrement des variétés, les participants à l'assemblée de novembre ont également remarqué que le système de réglementation des semences :

- Doit maintenir une certaine souplesse et un certain choix;
- Doit être réceptif aux besoins d'une clientèle qui compte à la fois les producteurs et les utilisateurs finaux;

- Devrait reconnaître la nécessité d'établir des liens entre les cadres de réglementation des secteurs des semences et des céréales étant donné que les modifications apportées à l'un ont souvent des répercussions sur l'autre.

Le Groupe de travail en a conclu que la prochaine étape pour les dirigeants de l'ACIA était d'élaborer une proposition / des options en vue :

1. De prendre des mesures à court terme dans des domaines comme l'amélioration des communications;
2. De répondre à d'autres questions comme la souplesse à répondre aux besoins des cultivateurs biologiques.

Les participants ne voyaient pas la nécessité de tenir d'autres réunions du Groupe de travail au sujet du retrait de l'enregistrement des variétés.

Après l'exposé du Dr Leask, plusieurs commentaires et questions ont été soulevés. On a donné des précisions à l'effet que les cultivateurs biologiques veulent obtenir un accès continu aux variétés plus anciennes afin de répondre aux besoins des marchés spécialisés / artisanaux et pour se donner le choix de cultiver des variétés ayant des caractéristiques agronomiques et en matière de qualité uniques qui ne répondent plus aux besoins des producteurs de cultures commerciales. Le secteur des cultures biologiques a exprimé son intérêt à assumer la responsabilité du maintien de certaines variétés créées dans le secteur public qui pourraient autrement faire l'objet d'un retrait de l'enregistrement. Le " choix " des producteurs s'est également avéré une préoccupation pour les défenseurs de la cause des semences conservées par les agriculteurs qui s'inquiètent au sujet de l'accès continu aux variétés de canola non modifiées génétiquement.

Pour ce qui est des producteurs de grain commercial, la plus grande préoccupation est l'effet du retrait de l'enregistrement des variétés sur les listes d'admissibilité des catégories de la CCG. Un exemple cité a été celui de la variété de blé dur Pelissier, dont le retrait de l'enregistrement

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

a obligé les agriculteurs qui cultivaient toujours cette variété à déclasser leurs expéditions parce que la variété n'était plus admissible à faire partie des catégories supérieures de blé dur. La Commission canadienne du blé fait des efforts spéciaux pour faire passer les expéditions de la variété de blé dur Pelissier par le réseau sans faire subir de pertes économiques aux producteurs, mais cela montre comment les décisions en matière de retrait de l'enregistrement des variétés peuvent avoir des répercussions en aval dans le réseau de manutention et de commercialisation des grains.

Un représentant de la CCG a confirmé que la Commission a l'intention de continuer à enregistrer les variétés de blé, de blé dur et de lin comme point de départ en vue de déterminer l'admissibilité de certaines catégories. Une discussion s'est ensuivie sur la question à savoir si cette décision impose un fardeau exagéré aux créateurs de variétés uniquement pour s'assurer que personne ne cultive plus la variété dans un but commercial avant de retirer l'enregistrement de cette variété. L'exemple de la variété de blé dur Pelissier souligne la nécessité d'établir de meilleures communications des plans de retrait de l'enregistrement d'une variété. Le représentant de la CCG a fait remarquer que le système d'enregistrement des variétés fondé sur le mérite avait toujours été étroitement lié au système d'admissibilité des catégories parce que la variété cultivée est un indicateur fiable des caractéristiques de l'utilisation finale; dans l'univers qui existe depuis l'abandon de la DVG (distinction visuelle des grains), on se fie encore plus aux distinctions des variétés pour répartir le grain en différentes catégories. Un autre participant a souligné que plus vous vous éloignez des semences certifiées, plus il est incertain que les caractéristiques de la variété soient préservées, ce qui pourrait créer un problème pour le réseau de manutention des grains s'il ne se fie qu'au nom de la variété.

Cindy Pearson, chef de l'enregistrement des variétés de l'ACIA a indiqué que l'Agence avait trouvé que la réunion du Groupe de travail avait été utile pour cerner les questions, les priorités et les solutions possibles. Elle a décrit les plans de suivi de l'ACIA, qui comprennent notamment :

1. La publication d'une description du processus de retrait de l'enregistrement sur le site Web de l'ACIA.
2. L'amélioration du processus de communication en ce qui a trait au retrait volontaire de l'enregistrement de façon à ce que les parties concernées, particulièrement le secteur des semences et les producteurs, puissent s'ajuster.
3. Continuer, à plus long terme, à tenter de trouver des liens entre les systèmes de réglementation des semences et des grains et à collaborer avec l'industrie et d'autres organismes gouvernementaux pour veiller à ce que ces systèmes de réglementation fonctionnent d'une façon logique tout en étant conscients de leurs répercussions en aval.
4. Continuer à approfondir les questions liées au rôle et aux responsabilités des " détenteurs d'enregistrement " de façon à ce qu'ils soient dégagés de toute responsabilité lorsqu'une variété fera l'objet d'un enregistrement ou d'une cession.
5. Collaborer avec le secteur des cultures biologiques afin d'examiner de quelle façon le cadre réglementaire peut répondre à leurs besoins également.

Les participants au Forum ont offert d'autres suggestions ou commentaires, y compris :

- La confirmation qu'atteindre un nombre de 60 000 cultivateurs de céréales dans l'Ouest n'est pas facile, mais qu'amener les exploitants de silos à comprendre la question et à s'engager à offrir leur aide constitue un bon point de départ;
- Les organismes qui participent au FNS peuvent également contribuer à obtenir de l'information pour leurs membres;
- Établir des " conditions générales " pour les détenteurs d'enregistrement contribuerait non seulement à éclaircir leur rôle et leurs responsabilités, mais aussi à déterminer plus précisément quels droits et responsabilités auraient les autres relativement au retrait de l'enregistrement;
- La question de la " responsabilité " va plus loin que le domaine juridique : les créateurs de variétés doivent

Ottawa - les 19-20 mars 2009

composer avec la réputation et la " marque " liées à la variété;

- Même si la responsabilité d'une variété pourrait être cédée (p. ex., si un groupe de cultivateurs biologiques pouvait miser sur une personne chargée de préserver la pureté variétale pour eux), le détenteur actuel de l'enregistrement devrait être d'accord avec la cession. De l'aide pourrait être nécessaire pour arbitrer / négocier les ententes;
- Une période de notification de deux ans peut fonctionner pour ce qui est de certaines cultures annuelles, mais les cultures vivaces comme les fourrages auront besoin d'une période plus longue pour s'ajuster lorsqu'une variété fait l'objet du retrait de son enregistrement.

Décisions :

- ➔ **Le Forum a accepté le rapport du Groupe de travail et a étudié la question à savoir si d'autres mesures étaient nécessaires. Il y avait une satisfaction générale quant aux mesures de suivi proposées par l'ACIA, mais les intervenants assis autour de la table de discussion du FNS ont exprimé le désir de continuer à être informés et consultés lorsque l'Agence entreprendra ces travaux.**

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation des noms de variété

Le Dr Leask a présenté un résumé des résultats du Groupe de travail sur l'utilisation des noms de variété, qui s'est réuni le 16 décembre 2008 à Winnipeg (le rapport complet du Groupe de travail se trouve sur le site Web du FNS). Les objectifs du Groupe de travail étaient :

- De préciser les exigences réglementaires relatives à l'utilisation des noms de variété, y compris les interdictions;
- De cerner toutes les questions liées au processus actuel;
- De déterminer les prochaines étapes en vue de commencer à s'attaquer à ces questions.

Les règlements concernant les noms de variété relèvent de l'application de la Loi sur les semences et le Règlement sur les semences précise que pour les 79 espèces énumérées dans l'Annexe II, que personne n'a le droit d'utiliser un nom de variété sur un emballage, une facture ou dans une annonce publicitaire à moins qu'une dénomination de catégorie généalogique ne s'y rattache.

Le Groupe de travail a eu une vaste discussion à propos des possibilités et des répercussions de l'expansion de l'utilisation des noms de variétés pour les semences ordinaires. On a fait remarquer que les contraintes actuelles relativement à l'utilisation des noms de variété ont été adoptées durant la période des années 1960 à 1980. Toute modification apportée à l'interdiction de l'utilisation du nom de variétés autres que les semences de généalogie contrôlée nécessiterait une étude des répercussions et un consensus quant à la nécessité de procéder à cette modification. La question des noms de variété a été ajoutée au Plan d'action stratégique de la Section des semences de l'ACIA à titre d'élément qui fera l'objet d'une attention accrue à plus long terme.

Un groupe d'intervenants a présenté ses points de vue concernant l'utilisation des noms de variété. Parmi les points importants soulevés, mentionnons notamment les points suivants :

1. La Commission canadienne des grains utilise les noms de variété pour indiquer quelles variétés sont admissibles à certaines désignations de catégorie en ce qui a trait au classement des grains; on utilise également les noms de variété dans les certificats de catégorie de cargaison.
2. La Commission canadienne du blé utilise les noms de variété dans ses contrats de livraison garantie, de même que pour ses listes de désignation des catégories. Elle mentionne que les interdictions liées aux semences concernant les noms de variété ne devraient pas s'appliquer au classement des grains, ni à leur mise en marché.
3. Le plan d'assurance-récolte provincial varie selon la province; Le Québec exige l'utilisation de semences

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

certifiées pour assurer les récoltes; d'autres provinces exigent que la variété soit nommée dans le contrat d'assurance, y compris l'utilisation de semences non certifiées et de variétés non enregistrées dans les semis.

4. Canadian Plant Technology Agency a fourni un exemple de perte de marchés d'exportation en utilisant délibérément un nom de variété à des fins abusives et n'est pas en faveur de l'utilisation des noms de variété pour les semences ordinaires.
5. Pour les sélectionneurs de végétaux, le nom de la variété est plus important depuis l'abandon de la DVG; les noms de variété portent la marque et la réputation de leur créateur.

Un représentant de l'industrie des semences, un producteur de céréales, un manutentionnaire et un producteur de semences ont également présenté des exposés.

Parmi les autres questions abordées durant les discussions, mentionnons notamment la question à savoir si des ressources suffisantes étaient disponibles ou non pour appliquer les règles actuelles, la nécessité de préciser les méthodes d'essai des variétés et la différence entre le contrôle de la pureté variétale et de l'identité variétale, de même que la question à savoir si les règlements actuels sur les semences appuient adéquatement le rendement du capital investi (RCI) en ce qui a trait à la création de variétés.

Parmi les prochaines étapes déterminées par le Groupe de travail, mentionnons les suivantes :

- L'ACIA élaborera un instrument/document de communication servant à éclaircir le système actuel;
- L'industrie des semences et ses organismes de réglementation tiendront des discussions approfondies sur les méthodes d'essai de l'identité variétale et le rôle de la certification;
- La discussion sur le RCI sera reportée à la réunion du FNS de mars;
- Aucune autre réunion du Groupe de travail sur l'utilisation des noms de variété n'est nécessaire pour l'instant.

Cindy Pearson a donné un compte rendu de ce que les organismes de réglementation du gouvernement ont retiré de la réunion du Groupe de travail :

1. On s'est montré peu intéressé à l'idée de modifier l'interdiction actuelle liée à l'utilisation des noms de variété pour les semences ordinaires.
2. Il y a eu une bonne discussion des questions connexes et des procédures d'application et l'ACIA et la Commission canadienne des grains (CCG) reconnaissent toutes deux qu'elles doivent préciser les règles et les communiquer et assurer une application uniforme.
3. La CCG et l'ACIA se sont engagées à mieux comprendre les méthodes de l'autre concernant les essais de l'identité et de la pureté variétales.

Il y a eu une discussion animée sur la question à savoir si l'utilisation des noms de variété par les manutentionnaires et les marchands de grains constitue un " laissez-passer gratuit " sans respecter les droits du créateur / propriétaire de la variété. Le représentant de la CCG a défendu l'utilisation des noms de variété dans le système de classement / manipulation / mise en marché des grains étant donné que les noms de variété se sont avérés être un mandataire fiable en ce qui a trait aux caractéristiques d'utilisation finale. On a expliqué que les producteurs de céréales ne signent leur nom que lorsque ce qu'ils livrent est une variété admissible à une certaine catégorie. La CCG fait des essais (au niveau des semences en vrac) afin de déterminer que cette catégorie de grain est bel et bien composée de variétés admissibles; si elle observe une quantité importante d'autre chose, elle procède alors au retraçage des variétés. Même si les agriculteurs ne spécifient pas les noms de variété dans leurs déclarations en vue de la livraison à une catégorie, on s'attend à ce qu'ils sachent quelle variété ils cultivent. L'interdiction stipulée par le Règlement sur les semences en ce qui a trait à l'utilisation des noms de variété ne signifie pas que les semences ordinaires ou les semences conservées ne sont pas de cette variété. Sans essais, ce serait difficile d'établir si le grain cultivé à partir de semences non certifiées appartient ou n'appartient pas à une variété

particulière, donc ce serait pratiquement impossible d'appliquer le Règlement sur les semences à ce niveau même si le Règlement s'appliquait au grain.

L'ACIA et la CCG poursuivent le suivi de la réunion du Groupe de travail comme un projet conjoint. La CCG enverra un groupe à Ottawa à la fin d'avril pour rencontrer les dirigeants de l'ACIA. L'industrie des semences et la Western Grain Elevators Association devraient participer aux discussions à propos des essais concernant l'identité et la pureté variétales.

On s'entend de façon générale pour dire que la compréhension des liens qui existent entre les systèmes de réglementation des semences et des grains est essentielle au fonctionnement sans heurts des deux systèmes. Le secteur des semences a manifesté beaucoup d'intérêt à continuer de participer, tout comme devrait le faire les producteurs de céréales, à toutes les discussions supplémentaires portant sur les questions qui ont été soulevées. Les organismes de réglementation ont déclaré qu'ils adopteraient la prochaine mesure visant à éclaircir le système actuel, qui serait elle-même suivie d'efforts de sensibilisation et de la tenue d'autres discussions avec les joueurs intéressés au sein de l'industrie.

Décisions :

- ➔ **Le Groupe de travail a rempli son mandat. L'ACIA et la CCG entameront le suivi comme il en a été question dans les discussions et s'organiseront pour obtenir la participation du secteur des semences et des membres de la chaîne des valeurs céréalière lorsque le moment sera bien choisi pour le faire.**

Rapport du Groupe de travail sur les végétaux à caractères nouveaux et les nouveaux aliments pour animaux

Dale Adolphe a présenté les résultats de la réunion du Groupe de travail sur les végétaux à caractères nouveaux et les nouveaux aliments pour animaux qui a eu lieu à Calgary

le 27 février 2009. Il a expliqué que le Groupe de travail a quelque peu évolué depuis sa création en mars 2006 et a changé de nom pour refléter cette évolution. Au départ, il se concentrait sur les végétaux à caractères nouveaux (VCN), particulièrement sur le bien-fondé de modifier ou d'éclaircir la définition utilisée par le Bureau de la biosécurité végétale (BBV) de l'ACIA en vue de réglementer les végétaux à caractères nouveaux qui pourraient avoir des répercussions négatives sur l'environnement. La Section des aliments pour animaux de l'ACIA et Santé Canada disposent également de règlements qui peuvent exercer une influence sur l'introduction de nouveaux caractères dans les programmes de sélection des végétaux.

Les dirigeants de l'ACIA ont produit par la suite un document d'orientation sur les règlements liés aux VCN qui a fait l'objet de discussions lors de la réunion du Groupe de travail sur la nouveauté en octobre dernier. Depuis, un petit groupe composé de membres du secteur de la sélection végétale a élaboré des exemples de ce qui a été ajouté au document d'orientation que l'on a ensuite fait circuler et qui ont fait l'objet de nouvelles révisions au début de l'année.

La réunion de Calgary a été convoquée pour examiner à la fois le document d'orientation sur les règlements liés aux VCN révisé et un document d'orientation semblable couvrant les nouveaux aliments pour animaux. La directive révisée concernant les VCN est considérée comme une amélioration importante par rapport aux ébauches précédentes en termes de clarté, de simplicité et de convivialité. Elle comporte une explication précise qu'un végétal doit posséder des caractères nouveaux et présenter potentiellement un risque pour l'environnement pour déclencher l'évaluation des exigences réglementaires liées aux VCN. Elle précise également que les méthodes de sélection traditionnelles ne déclencheront probablement pas d'évaluation des VCN. Les Lignes directrices concernant les aliments pour animaux expliquent que l'élément déclencheur de l'application du terme " nouveau " aux aliments pour animaux est la nouveauté et non le risque. N'importe quel aliment pour animaux qui est nouveau (c.-à-d. non inscrit dans les annexes courantes) ou

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

qui a été modifié doit être évalué.

Le Groupe de travail a suggéré la nécessité pour les lignes directrices concernant les aliments pour animaux de comporter une feuille de travail et des exemples qui pourraient être élaborés par un petit groupe de travail composé de sélectionneurs de végétaux comme on l'a fait pour les VCN. Les bénévoles qui participeront à ce groupe de travail ont été désignés durant la réunion. Le Groupe de travail a de plus exprimé les recommandations suivantes :

- En anglais si " new " (nouveau) est l'élément déclencheur, on devrait utiliser ce terme au lieu de " novel ";
- Des lettres de confirmation des déterminations réglementaires seraient bénéfiques, de même que des consultations régulières avec des membres de l'industrie des semences et des créateurs de variétés;
- Les Annexes sont périmées et devraient être mises à jour;
- On devrait considérer la possibilité d'intégrer le concept du risque dans l'élément déclencheur des aliments du bétail " nouveaux " dans les modifications apportées aux règlements;
- Une meilleure coordination entre le BBV, la Division des aliments pour animaux et Santé Canada est souhaitable (c.-à-d. une approche de guichet unique). Le fait qu'il y ait des différences dans les éléments déclencheurs liés à la réglementation pour chacun des programmes devrait être expliqué dans les trois documents d'orientation.

En ce qui a trait aux VCN, le Groupe de travail a formulé une recommandation semblable à propos d'une meilleure coordination entre le BBV, la Division des aliments pour animaux et Santé Canada. Parmi les autres recommandations formulées, mentionnons notamment :

- Tenir compte davantage de la façon dont l'ACIA définit et formule ses déterminations en ce qui a trait aux systèmes de gestion durable (une exigence en vertu des évaluations des VCN);
- Faire un suivi de la question en suspens à savoir si

et, le cas échéant, de quelle façon les déterminations peuvent être contestées;

- Poursuivre l'évolution du système de manière à assurer l'exemption de produits en s'appuyant sur l'expérience;
- Les exemples dans la directive liée aux VCN devraient être mis à jour de façon régulière de façon à y ajouter des exemples nouveaux, présentant un défi, controversés ou inhabituels au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Les prochaines étapes déterminées par le Groupe de travail étaient :

1. L'ACIA continuera de mettre au point la directive liée aux VCN et la publiera éventuellement sur son site Web.
2. Les Lignes directrices concernant les aliments pour animaux seront révisées de façon à y incorporer les commentaires obtenus du Groupe de travail.
3. La Division des aliments pour animaux doit communiquer avec les bénévoles en vue de la création d'un petit groupe qui sera chargé d'élaborer des exemples et une feuille de travail.

M. Adolphe a résumé les progrès importants qui ont été réalisés par le Groupe de travail sur la nouveauté. Les travaux liés à l'ensemble des activités préliminaires entreprises sont terminés, à l'exception d'un examen approfondi d'une approche de guichet unique et de l'élaboration d'un mécanisme d'appel. De plus, les autres travaux entrepris en ce qui a trait à l'aspect des aliments pour animaux sont toujours en cours.

On a fait remarquer qu'un importateur de semences de fleurs et de légumes avait également participé à la réunion avec les sélectionneurs de végétaux canadiens visant à cerner des exemples et à élaborer la feuille de travail concernant les VCN. Le rapport de la réunion du Groupe de travail du 27 février fait toujours l'objet de révision à l'heure actuelle et la traduction est également en cours, mais il devrait être publié sur le site Web du FNS d'ici la fin de mars.

Krista Thomas, gestionnaire nationale par intérim du Bureau de la biosécurité végétale de l'ACIA, a vanté les travaux du petit groupe en faisant valoir qu'ils ont contribué à rendre la documentation plus claire et qu'il a déniché des exemples précis très utiles à ajouter à la directive liée aux VCN. Elle a confirmé que la directive en est toujours à l'étape de la mise au point finale, mais qu'elle sera publiée aux fins de consultation élargie au début de la nouvelle année financière. Elle a également indiqué que le BBV comprenait le souhait du Groupe de travail de voir une certaine coordination entre les trois bureaux chargés de la réglementation entourant les caractères nouveaux des végétaux et les nouveaux aliments et aliments pour animaux et a assuré les membres du FNS qu'ils continueraient à s'entretenir et à collaborer sur l'approche globale au cours de la prochaine année.

En réponse à une question qui a été posée à savoir si le BBV examine la question plus générale des modifications possibles à apporter à la définition de VCN, l'ACIA a déclaré qu'il n'y a aucun consensus à l'effet que la définition doit être modifiée et que l'Agence est toujours déterminée à conserver une approche axée sur le produit plutôt qu'une approche réglementaire axée sur le processus.

Une suggestion a été faite pour que l'on maintienne une base de données sur les anciennes déterminations des VCN et que l'on envisage la possibilité de la mettre à la disposition du public. On a fait remarquer que l'échange des lettres de détermination avec des sociétés / sélectionneurs concurrents pourrait possiblement soulever toutes sortes de questions. Malgré tout, on a laissé entendre qu'il y aura des développements au fil du temps qui devront être reflétés dans la directive et dans ses exemples.

Décisions :

- ➔ **Il ne semble pas nécessaire de tenir une autre réunion du Groupe de travail pour l'instant. La Division des aliments pour animaux de l'ACIA fera un suivi directement auprès des bénévoles afin d'élaborer des exemples et une feuille de travail pour son document d'orientation. Des communications sont nécessaires toutefois, afin de s'assurer que les**

responsables des autres secteurs des cultures, comme l'horticulture et celle des plantes ornementales, sont conscients du travail qui a été fait, principalement fondé sur les préoccupations et les besoins du secteur des grandes cultures.

Mise à jour concernant les activités liées au secteur des semences

Comme on l'a demandé durant la réunion du Forum de novembre 2008, d'autres mises à jour ont été obtenues sur plusieurs projets techniques du secteur des semences entrepris grâce au financement de la Phase IV du PASCAA (Programme d'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire). L'état de ces projets, de même que les points qui ont été éclaircis en réponse aux questions posées par les membres du Forum et les observateurs, est résumé ci-dessous.

1. Méthodes et procédures d'essai de semences

Willy Drost, chef des normes des semences par intérim à l'ACIA, a présenté un compte rendu de l'initiative qui est en cours en vue d'harmoniser les méthodes et les procédures canadiennes et américaines d'essai de semences. À la suite d'une réunion préliminaire l'automne dernier à laquelle ont participé des représentants du gouvernement et des analystes des semences des deux pays, on a mis sur pied un Comité directeur de l'harmonisation dans le but d'élaborer des propositions et des recommandations précises qui pourraient mener à une compatibilité accrue des systèmes d'essai des semences utilisés des deux côtés de la frontière. On s'affaire actuellement à former de petits groupes de travail qui se réuniront cet été pour examiner les possibilités en matière d'harmonisation dans les domaines des méthodes d'évaluation des plantules et des poids des échantillons de travail (PET) en ce qui a trait à certains types de cultures.

En répondant à une question qui lui a été posée à savoir quel pays risque le plus de voir ses méthodes et procédures être modifiées, Mme Drost a indiqué que dans certains cas,

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

le système américain est en avance sur celui du Canada et vice-versa. Il se peut que la direction des modifications possibles puisse varier selon le type de cultures, p. ex., les analystes américains pourraient montrer la voie à suivre pour ce qui est des cultures comme celles du maïs et les analystes canadiens pourraient exercer leur expertise pour ce qui est des cultures comme celles du canola.

On a fait remarquer que l'American Seed Trade Association a récemment exprimé son appui vis-à-vis cette initiative d'harmonisation.

2. Programme des échantillonneurs agréés

Le directeur général de l'Institut canadien des semences (ICS), Jim McCullagh, a présenté une mise à jour sur les activités du Groupe de travail sur les échantillonneurs agréés. Ce groupe a été mis sur pied pour aider l'industrie des semences à observer les exigences internationales et nationales relativement à l'échantillonnage qui doit être fait par des échantillonneurs officiellement reconnus. Au moment de la première réunion du groupe en juin 2008, des programmes de reconnaissance des échantillonneurs distincts étaient lancés par la Commission canadienne des grains (en vue de son Programme d'échantillonnage des conteneurs homologués et de son Programme agréé d'échantillonnage des conteneurs) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (en vue de ses programmes nationaux et d'exportation de semences, de même qu'en vue de l'inspection de la santé des végétaux / phytosanitaire). Pour éviter la répétition inutile et faciliter la conformité de l'échantillonnage pour l'industrie, on a demandé au Groupe de travail d'essayer d'élaborer un système unique en vue de l'approbation et de la surveillance des installations et des échantillonneurs.

À la suite d'une série de réunions et en prenant les dispositions pour aller de l'avant avec l'idée d'avoir des " personnes compétentes qui travaillent selon un Système de gestion de la qualité (SGQ) ", le groupe a réalisé des progrès importants relativement à l'élaboration / la documentation d'une approche commune simplifiée en vue du processus d'échantillonnage, y compris :

- Une version préliminaire du SGQ pour les installations d'échantillonnage;
- Une ébauche d'évaluation écrite à l'intention des échantillonneurs;
- Une ébauche de document unique concernant les " Méthodes et procédures d'échantillonnage ";
- Une ébauche de document décrivant les procédures de vérification et de surveillance;
- Une base de données permettant de gérer les besoins en matière d'information des échantillonneurs agréés;
- Un guide technique mis à jour a été distribué aux ESA (établissements semenciers agréés);
- Une formation préliminaire des vérificateurs de l'ICS;
- Un premier aperçu de la formation des ESA et mise en œuvre de celle-ci.

Malheureusement, les travaux liés à ce projet ne pourront toutefois être achevés avant la fin de l'année financière du gouvernement, le 31 mars. Les prochaines étapes requises sont un projet pilote réalisé conjointement par l'ACIA, la CCG et l'ICS visant à repérer toutes les lacunes de l'approche proposée, à réviser et à apporter la touche finale à la documentation et à offrir une formation conjointe aux éventuels échantillonneurs agréés et aux vérificateurs de l'ICS.

Il y a eu des spéculations à propos de la quantité de temps que cela pourrait prendre avant qu'un programme qui succéderait au PASCAA soit en place; il se pourrait que le financement de nouveaux projets ne soit approuvé que quelques jours avant Noël. Même si les divers joueurs pourraient s'asseoir et examiner ce qu'ils ont fait et appris jusqu'ici, ils ne seront pas en mesure de procéder à la publication des documents et à la formation des échantillonneurs et vérificateurs, à moins que l'on puisse trouver du ressourcement supplémentaire pour le projet. Des représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ont suggéré de présenter une soumission maintenant pour expliquer ce qu'il reste à faire et ils examineraient si cela pouvait être fait dans le cadre d'une prolongation du projet original et de quelle manière, le cas échéant.

Ottawa - les 19-20 mars 2009

3. Examen des étiquettes de semences contrôlées

Louise Duke, chef de la Section des semences de l'ACIA, a présenté une mise à jour sur les progrès réalisés en ce qui a trait à l'examen des étiquettes de semences contrôlées. Cette initiative est un suivi d'un comité technique précédent sur les étiquettes de semence et les questions liées à l'étiquetage qui avait recommandé que l'ACIA permette aux établissements semenciers agréés (ESA) qui ont été en mesure de répondre aux normes d'accréditation d'imprimer et de diffuser leurs propres étiquettes de semence. Comme on l'a indiqué au cours de la réunion du FNS en novembre dernier, l'Agence a accepté d'examiner cette possibilité en profondeur et notamment de faire preuve de souplesse, dans la mesure du possible, quant à la forme et au format des étiquettes de semence en question. On espérait à l'époque qu'un essai pilote avec une ou deux sociétés serait possible ce printemps.

Mme Duke a indiqué que le personnel de l'ACIA a maintenant élaboré, en consultation avec leurs conseillers juridiques, un document de 50 pages qui pourrait servir d'assise en vue de l'accréditation des spermaphytes afin de produire leurs propres étiquettes ou de confier le processus d'impression des étiquettes en sous-traitance. Ce document comprend un formulaire de demande, des conditions générales en vue d'un contrat de licence et une description du processus d'approbation. Du côté de l'ACIA, on a échangé les ébauches de document avec quelques représentants du domaine du commerce des semences et une fois que l'on aura incorporé leurs commentaires, le dossier sera présenté pour approbation finale. Bien que l'on n'ait pas écarté la possibilité de tenir un projet pilote ce printemps, il semble plus probable que les contrats de licence ne seront en place que plus tard au cours de l'année. Les représentants du domaine du commerce des semences ont indiqué qu'il y a beaucoup d'intérêt vis-à-vis cette proposition et l'on s'attend à une participation importante au cours de la prochaine ou des deux prochaines années. L'ACIA gère maintenant les étiquettes des semences contrôlées d'environ 1 000 ESA, donc cela pourrait représenter d'importantes économies en termes de ressources pour le

gouvernement, de même que de la souplesse et de la commodité pour les spermaphytes. En imprimant leurs propres étiquettes, les ESA qui ont obtenu une licence à cette fin pourraient incorporer plus de renseignements sur une seule étiquette et éviter d'avoir à apposer manuellement une deuxième étiquette aux sacs à semences. De plus, les étiquettes pourraient être imprimées sur un matériau résistant aux intempéries ou sur des étiquettes autocollantes qui peuvent être apposées sur les factures. On a fait remarquer qu'il pourrait être possible plus tard de s'organiser pour que les renseignements qui se trouvent sur l'étiquette soient véhiculés par les manutentionnaires en vrac qui pourraient imprimer les étiquettes pour leurs clients et d'utiliser des codes à barres sur l'emballage final afin de permettre les retraçages.

Les membres du FNS ont félicité Mme Duke et d'autres représentants de l'ACIA pour les progrès rapides qu'ils ont réalisés relativement à ce projet. Certains membres ont exprimé leurs réserves à propos de la lourdeur de la documentation proposée et ont laissé entendre qu'ils auraient besoin de la confier à leurs avocats de façon à ce qu'ils puissent l'examiner avant de s'engager. Un participant a demandé si le document pourrait être simplifié si l'on utilisait l'étiquette uniquement pour indiquer si la semence est contrôlée ou non et qu'elle ne comportait aucun autre renseignement (qualité / classement). Mme Duke a indiqué que cela pourrait donner lieu à des contrats de licence plus courts, mais qu'il serait probablement préférable d'avoir un modèle plus généralisé en vertu duquel les articles qui s'appliquent pourraient être cochés plutôt que d'être entrés dans une série de contrats plus courts pour un seul et même objet.

En ce qui a trait aux renseignements actuellement imprimés à l'endos des étiquettes de semence contrôlée, Mme Duke a mentionné que la priorité absolue était de faire rédiger les contrats de licence. La formulation qui serait effectivement utilisée sur les étiquettes sera ajoutée dans une Annexe du contrat de façon à ce qu'elle puisse être modifiée plus tard, au besoin.

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

4. Arrêté sur les graines de mauvaises herbes

Willy Drost, chef des normes des semences par intérim à l'ACIA, a présenté un compte rendu de l'atelier sur l'arrêté sur les graines de mauvaises herbes (AGMH) tenu récemment (le 11 mars 2009), auquel ont assisté environ 26 producteurs de semences, analystes de semences, membres du domaine du commerce des semences et représentants des gouvernements provinciaux et fédéral. Un atelier tenu précédemment en octobre dernier avait permis de conclure que des révisions sont nécessaires en vue du placement des espèces dans l'AGMH et pour harmoniser les catégories et les définitions de l'AGMH plus étroitement avec celles de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

En attendant, le personnel de l'ACIA a pu rédiger un document présentant les possibilités et comportant les définitions proposées en ce qui concerne les mauvaises herbes interdites, primaires et secondaires et nuisibles et présentant également des options quant à la quantité de catégories de mauvaises herbes distinctes qui devrait être maintenues en vertu de l'AGMH. On a parlé de ces options durant l'atelier et l'ACIA révisera son document afin d'y ajouter quelques-uns des points suggérés. Les participants ont également examiné les modifications possibles à apporter aux placements actuels de mauvaises herbes dans le système de classification et l'ajout de nouvelles espèces à la catégorie des mauvaises herbes interdites. On a exprimé un appui général vis-à-vis l'ajout de nouvelles espèces qui pourraient présenter une menace si elles étaient introduites au Canada, de même que quelques suggestions concernant le transfert d'espèces qui se sont établies ici de la catégorie des mauvaises herbes interdites à la catégorie des mauvaises herbes primaires ou de la catégorie des mauvaises herbes primaires à la catégorie des mauvaises herbes secondaires.

Mme Drost a indiqué qu'il y aurait d'autres consultations à propos des modifications proposées à l'AGMH cet été. Elle a également souligné que certaines des modifications à apporter à l'AGMH nécessiteraient des révisions des tableaux de classifications.

Un membre du FNS qui avait assisté à cet atelier et à celui sur les tableaux de classifications a mentionné que les deux s'étaient avérés très productifs et il a attribué cette réussite au fait qu'un nombre aussi élevé de joueurs clés et de spécialistes y avait assisté.

Un autre membre a vanté les mérites de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour avoir répondu au besoin de mettre l'AGMH à jour avec les pratiques agricoles changeantes, la croissance du commerce international et les menaces / la présence en constante évolution de nouvelles mauvaises herbes. Il a également félicité l'Agence pour son empressement à remettre en question la structure et les concepts de base de l'AGMH et non seulement à simplement modifier timidement quelques phrases dans la réglementation.

5. Tableaux de classifications

Mme Drost a également présenté un compte rendu de l'atelier sur les tableaux de classifications qui a eu lieu le 12 mars 2009. Cet événement, qui a attiré environ une vingtaine de producteurs de semences, d'analystes de semences, de membres du domaine du commerce des semences et de représentants des gouvernements, se voulait un suivi d'une réunion qui a eu lieu l'automne dernier et qui avait permis d'établir la portée de certaines des questions et des possibilités de modifier le système de classification des semences actuel.

Durant cet atelier, des représentants de l'ACIA ont présenté certaines options possibles en vue de simplifier et de moderniser le système de classification et ont proposé d'établir les normes éventuelles liées aux semences selon les poids des échantillons de travail (PET). On y a également présenté un exposé sur la question à savoir si le Canada voudrait envisager ou non la création de poids maximal des lots de semences. Les participants à l'atelier se sont montrés en général en faveur d'exprimer les normes en termes de PET et ont fait remarquer que cela réduirait la confusion, permettrait d'aller de l'avant avec des normes plus particulières à certaines cultures et faciliterait l'harmonisation des méthodes et procédures d'essai des semences avec

celles des principaux partenaires commerciaux. Ils ont également manifesté un appui important en ce qui a trait au découplage de la certification des semences à partir de la classification (étant donné qu'elle exerce une influence sur le nom des catégories) et il y a eu abondance de discussions à propos du mérite possible de traiter le classement des semences ordinaires différemment ou peut-être même de ne pas avoir de catégories pour les semences ordinaires.

Mme Drost a indiqué que l'ACIA poursuivrait ses consultations au cours de l'été. Des représentants de l'ACIA se sont engagés à élaborer un bref exposé qui peut être présenté à diverses réunions des intervenants du secteur des semences afin d'expliquer les options générales en vue des changements et leurs répercussions en ce qui a trait à la production et la mise en marché de semences. Une autre réunion du Groupe de travail serait nécessaire l'automne prochain pour élaborer les possibilités avant la tenue des consultations à plus vaste échelle avec les secteurs des cultures et d'autres organismes de production agricole. Les changements proposés aux tableaux des classifications, y compris ceux qui découlent de modifications apportées à l'arrêté sur les graines de mauvaises herbes, sont assez vastes et pourraient prendre plusieurs années à mettre en œuvre complètement.

Les membres du FNS ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne les efforts de consultation déployés jusqu'ici. Un participant a mentionné que le secteur des semences peut arriver à s'en sortir pendant encore quelques années avec le système de classification actuel, mais il devra être modifié éventuellement et l'industrie veut et doit participer à toutes les étapes du processus de modification.

L'avenir du Forum national sur les semences

Le financement en vertu du PASCAA d'Agriculture Canada à l'intention du Forum national sur les semences prendra fin le 31 mars 2009. L'accord de financement de la Phase IV

comporte une exigence stipulant que le Forum doit étudier les possibilités qui se rattachent aux activités et au financement éventuels du Forum et produire un compte rendu à ce sujet.

Les membres du FNS ont discuté d'autres approches et de méthodes de financement à plusieurs réunions précédentes. On a présenté, lors de la réunion de novembre 2008, le cadre de consultation proposé. Ce cadre proposait de diviser les activités ultérieures en trois segments (le secteur des semences, la chaîne des valeurs des semences et les vastes consultations avec divers groupes d'intervenants) selon le niveau d'intérêt / des répercussions qu'aurait la question abordée. Les membres du Forum ont demandé de s'organiser pour que l'on élabore un document sur les options proposées plus bref et qui mettrait l'accent sur l'objet et les principes, de même que sur les mécanismes de consultation.

Le Comité de gestion a rédigé un document sur les options proposées que l'on a fait circuler en guise de préparation en vue de la réunion du FNS qui se tient actuellement. Il a également conçu un sondage qu'il a envoyé à environ 300 organismes et personnes.

Anne-Marie Parent, du Secrétariat du FNS, a présenté un résumé des résultats du sondage. Voici quelques-uns des faits saillants :

- On a obtenu 92 réponses, la plupart provenant de producteurs de semences, de marchands de semences et de producteurs de cultures;
- La majorité des personnes qui ont répondu au sondage ont déclaré qu'elles étaient familières avec le FNS, mais seulement un tiers d'entre elles environ ont indiqué qu'elles assistaient régulièrement aux réunions du FNS;
- Environ les deux tiers des personnes qui ont répondu au sondage percevaient le FNS comme " un forum qui facilite la discussion à vaste échelle " et " un organe de consultation à l'intention des organismes de réglementation et les responsables de l'élaboration des politiques fédéraux ", alors que 27 p. 100 la percevaient comme " une voix qui parle au nom de

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

- l'industrie des semences";
 - Une forte majorité de personnes interrogées ont mentionné que le Forum leur donnait l'occasion d'apprendre plusieurs choses au sujet des questions liées aux semences, leur donnait accès aux organismes de réglementation du gouvernement et leur permettait d'accroître leur niveau de compréhension des différents points de vue sur les questions liées aux semences;
 - Un peu plus de la moitié des personnes qui ont répondu au sondage étaient d'accord pour dire que le FNS a facilité les améliorations des milieux politique et réglementaire en ce qui a trait aux semences;
 - Plus de 75 p. 100 des personnes qui ont répondu au sondage sont d'accord pour dire que le FNS est utile et qu'il devrait poursuivre ses activités; cependant, 59 p. 100 d'entre elles ont mentionné qu'il devrait poursuivre ses activités uniquement s'il obtient du financement de la part du gouvernement à cet égard; 25 p. 100 d'entre elles ont fait remarquer que leur organisme pourrait envisager la possibilité de soutenir financièrement les activités du FNS (p. ex., en assumant leurs frais de déplacement et de voyage pour assister aux réunions), mais la plupart ont indiqué qu'ils ne disposent d'aucun financement pour contribuer aux activités du FNS;
 - Certaines personnes qui ont répondu au sondage ont proposé des améliorations, comme l'élargissement du FNS de manière à y ajouter de nouveaux membres, l'attrait de représentants d'un plus grand nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux, la réduction de la répétition inutile des processus de consultation entre ceux du FNS et d'autres processus de consultation permanents, mettre davantage l'accent sur les résultats et la responsabilisation et assurer une meilleure communication des résultats / répercussions des réunions.
- Il y a des avantages concrets à réunir la chaîne des valeurs afin de discuter de questions particulières et de les éclaircir (accroître le niveau de compréhension, donner des conseils);
 - Les intervenants s'attendent à ce que les commentaires fournis se soldent éventuellement par des modifications des règlements et des politiques;
 - Le gouvernement devrait miser sur ce processus de consultation et l'utiliser (et non le reproduire) et répondre aux commentaires fournis par les intervenants;
 - Les groupes de travail se sont avérés utiles et l'on devrait continuer d'avoir recours à ce mode de consultation;
 - Certaines personnes qui ont répondu au sondage appuieraient financièrement le FNS (la plupart en assumant les frais de déplacement et de voyage), mais la majorité des membres / participants potentiels affirment qu'ils n'ont pas de ressources suffisantes pour le faire.

Au cours des discussions entre les membres du FNS et les observateurs, les points suivants ont été soulevés :

- Le sondage a obtenu une meilleure réponse que certaines personnes avaient prévu et ses résultats offrent des renseignements utiles avec lesquels travailler alors que le Forum se penche sur son avenir;
- Le sondage a montré que les participants étaient d'accord pour dire que les activités du FNS étaient utiles et qu'elles devraient se poursuivre, mais cela n'est peut-être pas un appui du FNS lui-même et l'on devrait tenir compte de cela lorsque l'on examinera les options;
- Seulement 4 des personnes qui ont répondu au sondage ont déclaré qu'elles paieraient pour leurs déplacements ou voyages, leurs frais d'inscription aux réunions et certains types de frais annuels;
- Une faiblesse dans le processus utilisé jusqu'ici a été de ne pas avoir assez de membres de la chaîne des valeurs de présents (p. ex., des manutentionnaires, des transformateurs de grains et de graines

Les conclusions suivantes ont été tirées en s'appuyant sur les résultats du sondage :

oléagineuses). Les contraintes de temps peuvent être une raison qui explique cela, mais également le fait que les organismes ne puissent pas prévoir, en s'appuyant sur un programme, quels sujets connexes feront l'objet de discussions, ni dans quelle mesure le sujet original peut être pertinent pour eux;

- On a souligné que la représentation était plus variée aux réunions des groupes de travail qu'aux séances du Forum en soi. Les réunions des groupes de travail se tiennent au centre de l'action, alors que le Forum travaille au niveau de la gouvernance et de l'établissement des priorités. De plus, le FNS publie effectivement des rapports de réunion sur son site Web, ce qui permet aux autres de suivre ce qui se dit durant les réunions et d'évaluer si leur point de vue est exprimé ou non;
- Les membres ont reconnu que ce fut difficile de maintenir la présence des producteurs de céréales et les organisations agricoles générales présentes au Forum et encore plus difficile d'attirer des représentants des niveaux inférieurs dans la chaîne des valeurs;
- Le point à propos de la répétition inutile des activités de consultation constitue une grande préoccupation. Cependant, un représentant de l'ACIA a souligné que les consultations du FNS ont rempli un rôle différent du processus de consultation officiel mandaté par le Conseil du Trésor que l'ACIA suit avant toute modification des règlements. L'une des principales différences est que le Forum détermine son propre programme et fixe ses propres priorités. Un autre participant du gouvernement a fait remarquer que les réunions de consultation ne peuvent pas rejoindre tout le monde parce que certains groupes d'intérêts ne possèdent pas l'expertise, le temps et l'argent nécessaires pour y participer. Lorsque le gouvernement tient effectivement une autre ronde de consultations en ligne, il obtient la participation de groupes et de personnes supplémentaires;
- Les représentants de l'ACIA ont fait remarquer qu'ils ont trouvé que l'apport du FNS était extrêmement utile. Il a permis de rassembler les gens à l'échelle

nationales et de favoriser une compréhension des points de vue régionaux et sectoriels différents. En termes de mesure de la réussite, ils ont fait remarquer qu'il y avait un temps mort dans le processus et une absence de modification réglementaire immédiate ne signifie pas que l'on n'utilise pas les commentaires fournis et qu'on ne la verra pas apparaître dans les résultats ultérieurs. L'exemple de l'enregistrement des variétés montre de quelle façon le Forum contribue. Il y a cinq ans, c'était l'impasse, mais depuis que le FNS a réussi à établir le dialogue entre les gens, il a pavé la voie à la mise en place d'une proposition réglementaire;

- Les principaux points de désaccord cernés par le secteur des semences il y a cinq ans, avant la création du Forum, ont maintenant fait l'objet de discussions complètes et des commentaires ont été communiqués au gouvernement. Même si le rythme des changements a été plus lent que le rythme souhaité par le secteur des semences et par les producteurs, cela a davantage à voir avec les questions internes au gouvernement qu'avec le processus du Forum.

L'animateur de réunions Warren Wilson a retourné les projecteurs vers le modèle de cadre de consultation à trois volets présenté dans le document sur les options proposées. Il y a eu une discussion à propos de la façon dont les questions anciennes, courantes et éventuelles pourraient correspondre à ces différents volets. La plupart des projets techniques qui traitent de l'échantillonnage, des méthodes d'essai et ainsi de suite correspondraient aux activités du premier volet, tandis que les consultations à vaste échelle que le gouvernement tient avant les modifications des règlements sont un exemple d'activité correspondant au troisième volet. Les travaux du FNS sur l'enregistrement des variétés et les VCN sont des exemples d'activités qui correspondent à celle du deuxième volet. La discussion sur les mécanismes de consultation possibles a inévitablement suscité des questions et des suggestions à propos des sources de financement possibles. Parmi les faits saillants de ce dialogue, nous retrouvons les points à prendre en

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

considération suivants :

- Certaines des initiatives relevant du premier volet (p. ex., le projet d'échantillonneur de semences agréé) nécessitent / méritent toujours le financement du gouvernement (p. ex., la publication de manuels, la communication du nouveau système d'octroi de licences);
- Il y a également des questions qui peuvent sembler être internes au secteur des semences mais qui auraient des répercussions sur les autres groupes; le secteur des semences doit savoir quelle est la position des autres groupes en ce qui a trait à ses propositions;
- La tenue d'une table ronde de la chaîne des valeurs des semences serait-elle moins coûteuse que de fonctionner de la façon dont le Forum fonctionne? Des représentants d'AAC ont indiqué que les coûts pourraient être sensiblement les mêmes. Une distinction importante toutefois est que les tables rondes de la chaîne des valeurs sont financées à partir du budget d'exploitation d'AAC, tandis que le PASCAA subventionnait le FNS en lui donnant des sommes tirées du programme que le FNS pouvait dépenser;
- Les tables rondes de la chaîne des valeurs ont un nombre fixe de membres, tandis que les réunions de groupes de travail ont été ouvertes à tout le monde et les réunions du Forum donnaient l'occasion aux observateurs et aux membres de participer.
- Les tables rondes sont coprésidées par le gouvernement et l'industrie, AAC se chargeant de la logistique entourant les réunions et l'industrie assumant le rôle de direction en termes de détermination des ordres du jour. Ils obtiennent l'attention, et parfois la participation, des cadres supérieurs d'AAC et des dirigeants de l'ACIA;
- Un participant a mentionné qu'une table ronde de la chaîne des valeurs des semences serait un oxymoron, étant donné que l'on devrait attirer des membres à plus vaste échelle que le secteur des semences pour profiter d'une chaîne des valeurs complète;
- En ce qui concerne le programme qui succédera au

PASCAA, on a fait remarquer que ce programme appuyait au départ plusieurs stratégies de mise en marché de l'industrie en général, mais peut-être que les projets plus modestes auront de meilleures chances d'obtenir du financement à l'avenir;

- Le Forum national sur les semences est à la fois un " travail en cours " et un " travail qui suit le cours de l'évolution ".

On a demandé aux participants de continuer à réfléchir jusqu'au lendemain à propos des options proposées et à la façon dont on pourrait le mieux s'attaquer aux diverses priorités cernées en vue de l'adoption éventuelle de mesures.

Le lendemain matin, les participants ont confirmé que les quatre " principes directeurs " qui faisaient partie du modèle de gouvernance du FNS sont toujours applicables et qu'ils devraient être observés dans tout cadre de consultation successeur et dans les activités connexes. On a convenu que la " recherche d'une compréhension commune " était également une valeur essentielle du processus du FNS et qu'elle devrait être incorporée au principe de recherche de consensus. On a également suggéré que le terme " chaîne des valeurs des semences " soit élargi en le remplaçant par " chaîne des valeurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire " afin de le rendre plus précis et qu'il englobe à la fois les producteurs de cultures et des producteurs d'élevages, de même que les intervenants qui assurent la manutention, la transformation et la mise en marché de leurs produits.

Les participants ont discuté du mécanisme de consultation le plus adéquat aux priorités particulières qui nécessitent l'adoption de mesures supplémentaires. Pour ce qui est du retrait de l'enregistrement des variétés et de l'utilisation des noms de variété, l'ACIA et la CCG ont convenu de poursuivre les discussions sur les liens qui existent entre les règlements portant sur les semences et les grains et sur leurs rôles et responsabilités respectifs. On a également proposé de faire le suivi des mesures d'assouplissement relativement aux variétés " artisanales ", les enregistrements provisoires, les

communications accrues et l'identité / la pureté variétale. Ces travaux peuvent nécessiter la participation des membres de la chaîne des valeurs, y compris les producteurs de céréales et les manutentionnaires, de même que les importateurs et les exportateurs de semences. Certains participants ont insinué qu'un autre groupe de travail pourrait être nécessaire en cours de route. Une autre suggestion était de réunir un groupe de personnes qui s'intéressent aux questions liées au blé de l'Ouest, puisque plusieurs des préoccupations particulières se rattachent à cette denrée agricole et à cette région (en fait, on a fait remarquer qu'il pourrait y avoir une plus longue liste de questions qui doivent être abordées en ce qui a trait aux liens entre les semences et le grain, les répercussions de l'abandon de la DVG ne constituant que le point de départ). D'autres ont soutenu que la participation au suivi devait être plus généralisée, y compris celle des secteurs du fourrage, des semences oléagineuses et des cultures spéciales. On a convenu que "l'élément déclencheur" à la tenue de discussions sur une question ne devrait pas limiter qui participe à l'élaboration de la solution, étant donné particulièrement que le processus qui pourrait en découler serait probablement appliqué à d'autres secteurs de culture et d'autres régions.

Un représentant de l'ACIA a souligné que la participation de l'industrie aux travaux de suivi dans ces deux domaines comporterait un mélange de rôles, c.-à-d. la communication d'idées et de suggestions, l'établissement des priorités et des communications. Peu importe le ou les mécanismes de consultation qui pourraient être utilisés pour faire avancer les travaux dans ces domaines, il se peut qu'il soit nécessaire de trouver un moyen pour s'assurer que l'on donne suite aux conseils et aux commentaires (c.-à-d. une surveillance des progrès réalisés, une surveillance sans relâche des agissements du gouvernement).

En ce qui a trait au dossier des VCN / des nouveaux aliments pour animaux, des travaux supplémentaires sont nécessaires pour peaufiner le document d'orientation sur les aliments pour animaux. Le secteur des semences est toujours intéressé à un guichet unique pour ce qui est des exigences réglementaires liées aux végétaux nouveaux et à créer un

mécanisme d'appel. On a également cité la nécessité de communiquer ce qui s'est produit à plus grande échelle afin d'éclaircir ce processus réglementaire. Un représentant de l'ACIA a fait remarquer que le FNS parvenait très bien à s'organiser pour que l'Agence réponde à ce besoin d'éclaircir le processus réglementaire. Lorsque des personnes se sont plaintes au départ à propos de la définition des VCN, le personnel de réglementation n'était pas convaincu qu'il y avait un problème. Mais après que deux réunions du Groupe de travail aient permis de déterminer exactement quel était le point sur lequel on ne s'entendait pas et ce que l'on pouvait faire pour régler la situation, les représentants de l'ACIA ont été en mesure de préciser qu'ils examinaient les menaces possibles pour l'environnement, de même que la nouveauté lorsqu'ils déclenchent des exigences réglementaires relativement aux VCN.

Les participants à la réunion ont poursuivi en examinant de quelle façon l'on pourrait reporter la détermination du rôle de direction et l'établissement du programme en l'absence de financement continu à l'intention du FNS. Sans réunions régulières des joueurs qui ont constitué le Forum, qu'est-ce qui pourrait remplacer le rôle joué par le FNS en vue de déterminer les questions liées à la gestion des groupes de travail et de faire un suivi des recommandations qu'ils ont formulées?

Si l'établissement et la surveillance des priorités sont les fonctions essentielles, on a proposé l'idée à l'effet que ce rôle pourrait être joué par le Comité de gestion du FNS qui existe actuellement, en obtenant les commentaires, au besoin, du comité de direction existant, composé de représentants de l'ACCS, l'ACPS, l'ICS, l'ACIA, la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et des Producteurs de grains du Canada (PGC). Ce plus petit groupe devrait être en mesure de décider quelles sont les questions importantes et quels mécanismes de consultation ou autres mesures sont nécessaires pour y répondre.

On a exprimé une préoccupation à l'effet que ce plus petit groupe de personnel du secteur des semences n'obtiendrait

Forum National sur les semences

Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

pas le niveau d'attention des organismes de réglementation qu'obtient un organisme aussi vaste et représentatif que le Forum. Cependant, si le Comité de gestion parlait au nom du président du conseil d'administration de leur organisme respectif et qu'il continuait d'obtenir l'engagement de la FCA et des PGC, les représentants du gouvernement ont laissé entendre qu'ils seraient toujours en mesure d'obtenir l'attention des organismes de réglementation. On a confirmé que les membres du Comité de gestion ont effectivement des processus d'établir leur permettant de présenter les questions provenant de leur conseil d'administration respectif et de les relier à eux et d'obtenir leur appui vis-à-vis les propositions et les recommandations présentées en leur nom. Les représentants de l'ACIA ont convenu qu'un tel groupe pourrait être l'une des sources vers laquelle se tournerait l'Agence pour cerner les questions en jeu et établir les priorités lorsqu'elle maintient et révisé son plan d'action stratégique pour le domaine des semences.

On a manifesté un appui général pour que l'on s'organise de façon à ce qu'un groupe ayant une composition semblable à celle du Comité de gestion actuel joue un rôle de direction et de coordination dans un proche avenir. Ce rôle comprendrait la détermination des questions en jeu, l'établissement des priorités, la convocation des groupes de travail (grâce au soutien financier du gouvernement, sinon grâce à l'autofinancement), la surveillance et la reddition de compte et agir à titre de centre de renseignements en ce qui a trait aux questions, ajouts et révisions liés au contenu du site Web du FNS et aux autres activités de communication.

Les représentants de l'Association canadienne du commerce des semences et de l'Association canadienne des producteurs de semences ont indiqué qu'ils étaient prêts à se partager le rôle de secrétariat à tour de rôle, l'ACCS fournissant le soutien administratif nécessaire au cours de la première année. Ce rôle de soutien comporterait la maintenance du site Web du FNS, l'organisation des réunions du " Comité du programme de leadership " et l'organisation des réunions des groupes de travail, suivant les besoins.

Parmi les autres points dont il a été question durant les discussions, mentionnons notamment les suivants :

- Les membres du FNS ont, en général, aimé la façon dont cette proposition de leadership a permis de maintenir le leadership au sein de l'industrie en remplissant les fonctions et en poursuivant les affaires en suspens qu'ils aimeraient voir se poursuivre lorsque le Forum national sur les semences n'existera plus sous sa forme actuelle;
- Cependant, cela n'empêche pas de tenter d'obtenir le soutien et le financement du gouvernement en vue des activités éventuelles découlant du processus de tables rondes de la chaîne des valeurs, du programme qui succédera au PASCAA ou d'autres sources;
- L'Association des analystes de semences commerciales du Canada devrait-elle faire partie de cette initiative? On a expliqué que ses membres ont participé aux discussions préliminaires du secteur des semences qui ont précédé le FNS et qu'ils ont participé à certains groupes de travail et comités techniques, mais qu'elle dispose de ressources limitées pour participer au groupe dirigeant permanent;
- En l'absence de financement du gouvernement à l'intention des groupes de travail et des comités techniques éventuels, il peut être possible pour les membres du groupe de direction / coordination de fournir des salles de réunion ou d'autre soutien à tour de rôle;
- Pour ce qui est du projet d'échantillonneur agréé, un plan de travail et des estimations des coûts seront nécessaires pour les éléments en suspens. Ceux-ci pourraient être examinés par le nouveau groupe de direction / de coordination qui pourrait tenter d'obtenir du financement auprès du gouvernement ou essayer de réunir d'autres ressources pour achever le travail. Le représentant de la CCG a fait remarquer que le travail réalisé à venir jusqu'ici dans le cadre de ce projet a élevé les attentes en ce qui concerne une approche harmonisée en vue de l'échantillonnage à l'échelle des programmes de la CCG et de l'ACIA, mais que les deux organismes de réglementation ne

- disposent pas des ressources supplémentaires qui leur permettraient de mettre cette approche en pratique;
- Certains participants se sont dits en faveur de conserver la " marque " et le nom actuels du FNS pour les initiatives à venir, alors que d'autres participants ont laissé entendre que la liste de participants aux groupes de travail éventuels et à d'autres activités parviendrait à " faire le poids ". On pourrait conserver le nom du FNS tel quel sur le site Web et avoir une certaine valeur dans les communications éventuelles avec le grand public concernant le secteur des semences canadien;
 - Il se peut qu'il soit toujours nécessaire de tenir une table ronde sur les semences ou de disposer d'un autre mécanisme pour le deuxième volet et on ne devrait donc pas éliminer cette option. Il était profitable d'assister aux réunions du Forum en personne et d'entendre les rapports des groupes de travail plutôt que de simplement les lire. Ce pourrait toujours être utile de profiter d'un forum annuel pour ce genre de choses;
 - La liste des intervenants généraux du FNS vaut la peine d'être maintenue et mise à jour et elle pourrait être utilisée pour continuer à communiquer les résultats des travaux entrepris par le FNS;
 - Les représentants d'AAC ont encouragé le Comité de gestion à communiquer le rapport du PASCAA à Susie Miller, directrice générale du Bureau de la chaîne de valeur des aliments d'AAC, qu'ils rencontreront le 14 avril pour examiner de plus près quel soutien pourrait être offert grâce à l'initiative des tables rondes de la chaîne des valeurs. Même s'il y a peu d'argent de disponible pour créer de nouvelles tables rondes, il se peut qu'il y ait des possibilités de présenter les questions aux tables rondes existantes, comme la Table ronde sur l'innovation de la Commission canadienne des grains. Glyn Chancey, directeur exécutif de la Direction de la protection des végétaux et biosécurité de l'ACIA assistera également à cette réunion et on a suggéré que le directeur ou la directrice responsable du PASCAA y participe également

puisque certains des travaux supplémentaires actuellement proposés peuvent être admissibles à du financement en vertu du programme qui succédera au PASCAA.

Prochaines étapes :

- ➔ **Apporter, dès que possible, la touche finale au rapport exigé en vertu de l'accord du PASCAA. Ce rapport devrait comprendre :**
 - Un résumé des activités du Forum depuis sa création;
 - Les domaines dans lesquels sa valeur a été reconnue (au moyen de résultats de sondage, des commentaires des organismes de réglementation);
 - Les progrès réalisés dans des domaines particuliers (p. ex., l'enregistrement des variétés, les VCN);
 - L'intérêt à continuer d'avoir une activité menée par l'industrie visant à cerner les questions, à établir les priorités et les échéanciers, à convoquer les groupes de travail, les comités techniques ou d'autres réunions et à surveiller les progrès réalisés et à en rendre compte;
 - Les quatre principes qui continueront d'orienter les activités éventuelles;
 - Une description du processus de direction convenu;
 - Une liste des priorités possibles (éléments de suivi) en vue de la prochaine période;
 - Une idée du rôle administratif / de secrétariat qui sera joué par l'ACCS et ACPS.
- ➔ **Le rapport portant sur cette réunion du Forum sera rédigé au cours des prochaines semaines, envoyé aux participants pour approbation et ensuite publié sur le site Web du FNS.**

Forum National sur les semences Rapport de réunion - Mars 2009



Ottawa - les 19-20 mars 2009

- ➔ Le Comité de gestion devra obtenir l'approbation des organismes respectifs (ACCS, ACPS, ICS, ACIA) et de la FCA et des PGC pour former un groupe de direction / de coordination afin d'orienter et de diriger les éventuelles initiatives de consultation auprès du secteur des semences, comme il en a été question dans les discussions.

- ➔ La réunion du 14 avril 2009 avec des représentants d'AAC et de l'ACIA visera à continuer d'examiner de près les possibilités de soutien et de financement de la part du gouvernement en vue d'assurer l'achèvement du suivi des projets techniques et des groupes de travail existants et de discuter du soutien relativement aux questions prioritaires éventuelles.